



Conditions Générales de Vente

Camping du Val de Saône*** – 2020

Camping du Val de Saône***

Le port - 01140 Thoissey

04 74 06 69 78

contact@camping-valdesaone.fr

www.camping-valdesaone.fr

1. Régléments

Un versement d'acompte de 30% vous sera demandé afin de confirmer votre réservation. Dès réception du règlement d'acompte, vous recevrez un email de confirmation sur lequel figureront les informations pratiques de votre séjour. L'intégralité sera ensuite à régler sous 30 jours avant le début de votre séjour. Attention : votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement du séjour, le délai d'option étant fixé à 15 jours.

2. Moyens de paiements acceptés

- Chèque bancaire ou postal, à l'ordre du Camping du Val de Saône (comptes français uniquement)
- Carte bancaire : Eurocard, Mastercard, Visa
- Virement bancaire
- Chèques Vacances
- Espèces

3. Capacité

Le nombre de personnes mentionné par emplacement dans nos tarifs correspond à l'occupation maximale autorisée, il ne peut être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance. La location d'un emplacement implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes.

4. Réservation d'emplacements et d'hébergements

a. Emplacements

Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour y installer votre tente, votre caravane ou votre camping-car. Le prix emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation pour 2 (forfait 1 mois et forfait résident également), une installation et un véhicule. Les emplacements sont disponibles à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h00 le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, aux services de la réception, à la piscine municipale (hors forfait 1 mois et forfait résident), aux événements du PK Bar et aux animations de la Buvette du Val de Saône (de mai à septembre).
Suppléments : Les personnes (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement (électricité, deuxième véhicule, matériel de camping, animal, etc.) font l'objet d'un coût journalier ou saisonnier.

A noter : l'attribution des places est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction se réserve la possibilité de modifier l'affectation de l'emplacement à l'arrivée du campeur.

b. Location d'hébergement

Dates de basse et haute saison : Se référer aux fiches de tarifs.

Période et durée de location : Les hébergements sont possibles pour une semaine ou à la nuit. Minimum 2 nuits en Haute saison juillet et Août.

Le tarif comprend : la location de l'hébergement, les charges (eau et électricité), l'accès au service de la réception, à la piscine municipale, aux animations et événements de la Buvette du Val de Saône et du PK BAR (de mai à septembre)

Les hébergements sont disponibles à partir de 16h00 le jour de votre arrivée et doivent être libérés avant 11h le jour du départ. Tout dépassement engendre la facturation d'une journée supplémentaire.

Cession ou sous location : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée.

Dépôt de garantie : Les locataires devront fournir à leur arrivée deux dépôts de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs. (une caution hébergement, une caution ménage) Ces derniers seront restitués dans leur intégralité le jour du départ après un état des lieux et un inventaire de sortie satisfaisants. Dans le cas contraire il sera prélevé sur les dépôts de garantie :

- La valeur des objets manquants
- Un montant forfaitaire de 50€ pour des installations nettoyées de façon insuffisante
- Le montant des réparations en cas de dégradation du fait de l'occupant
- Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation sur le dépôt de garantie.

5. Règlement de séjour

La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation par nos services et règlement par le client de l'acompte. Le solde du séjour doit être réglé sans rappel de notre part 30 jours avant la date d'arrivée.

Pour les réservations le jour même, sur place, le règlement s'effectue à votre arrivée. (Redevance emplacement et/ou hébergement et taxe de séjour).

6. Modifications de séjour

Les modifications de dates de séjour ne sont acceptées que dans un délai de 30 jours minimum avant la date initiale prévue et sous réserve de disponibilités.

7. Arrivées retardées / Départs anticipés

En l'absence de message écrit du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement devient disponible 12H après la date d'arrivée prévue par le contrat, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

8. Promotions – Ventes de dernières minutes

Lors de ces occasions, il est possible que pour un même séjour, les clients aient payé des prix différents. Les clients ayant payé le prix le plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement représentant la différence de prix qu'ils ont payé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont en aucun cas cumulables avec les promotions.

9. Annulation Locatifs

Annulation de séjour par le Camping du Val de Saône AVANT votre arrivée : En cas de force majeure, la direction se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Si vous avez d'ores et déjà quitté votre domicile, nous vous proposons de vous reloger dans un autre hébergement similaire, sans supplément.

Si aucune de ces offres ne vous satisfait, l'intégralité des sommes versées vous serait remboursée; aucune indemnité ne pourra être réclamée.

Annulation de séjour par vous-même AVANT votre arrivée : celui-ci devra avertir par écrit le camping (courrier suivi, email avec demande d'accusé de réception). A défaut, le client sera tenu du paiement de la totalité des sommes dues au titre du contrat. Le camping vous rappelle que selon l'article L.121-20-4-2 du code de la Consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date selon la périodicité déterminée.

En cas de maladie grave, accident grave ou décès et sur présentation d'un certificat médical ou de décès nous vous donnons la possibilité de reporter votre séjour sur la saison en cours. Pour tout séjour annulé ne rentrant pas dans les clauses mentionnées ci-dessus : de plus de 45 jours avant la date d'arrivée, nous retiendrons l'équivalent de 15% du séjour. Entre 45 et 30 jours avant la date d'arrivée, il sera retenu 30%. Entre 30 et 15 jours avant séjour, il sera retenu 60% du montant. Entre 15 et 8 jours 75% du montant. Pour tout séjour annulé dans les 8 jours précédant la date d'arrivée, la totalité du montant du séjour sera redevable ou restera acquise au Camping du Val de Saône.

10. Animaux

Nos amis les animaux domestiques ne sont pas admis dans nos hébergements. Ils sont par contre admis sur nos emplacements, moyennant le tarif jour affiché à la réception. Ils doivent être tenu en laisse. Cf règlement intérieur.

11. Réclamations

Seules les réclamations datées et signées retiendront notre attention. Rapportez les faits, objet de votre réclamation, aussi précisément que possible et le plus rapidement possible et dans un délai de 15 jours maximum par courrier avec A.R. suivant la fin de votre séjour.

12. Règlement intérieur

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat. (Règlement intérieur affiché à la réception).